

**CHERS AMIS, MEMBRES ET SYMPATHISANTS,  
A L'APPROCHE DE L'HIVER, NOUS VOUS PROPOSONS UN RÉSUMÉ DE NOS ACTI-  
VITÉS DE L'ÉTÉ ET DE L'AUTOMNE, DONT VOUS AVEZ PU LIRE LE DÉTAIL DANS LE  
RAPPORT ANNUEL ENVOYÉ À TOUS NOS MEMBRES EN OCTOBRE .**



AVIR, JOHN ET WISSAM, NOOR ET LISA

- **SULHA / 31 MAI AU 10 JUIN**

Nous avons reçu quinze des médiateurs qui depuis plusieurs années facilitent les grandes rencontres entre Juifs, Arabes d'Israël et Palestiniens de Cisjordanie. C'était un groupe d'une grande harmonie, uni, par-delà de grandes différences d'âge (de 19 à 64 ans) et d'origine, par une grande confiance mutuelle, une affection évidente et une dimension spirituelle qui a touché nombre d'entre nous.

Le séjour en Suisse a rempli les objectifs identifiés au début du projet, à savoir : mieux se connaître, approfondir au sein de leur groupe le processus de dialogue qu'ils proposent aux participants de SULHA et réfléchir au futur de leur mouvement, notamment le désir de toucher davantage de monde. Le groupe a résumé l'expérience du séjour par ces mots : gratitude, cristallisation, espoir, régénération, témoin passé aux jeunes du groupe, authenticité, temps pour réfléchir aux engagements, réalisation des objectifs lors des trois jours en montagne.

- **TALI - JCJCR / 8 AU 15 JUILLET**

Après celui de 2011, un séminaire d'été pour un second groupe d'enseignants œuvrant au sein du projet « Dialogue et Identité » a eu lieu. Ces enseignants mènent un programme de jumelage de classes primaires entre le réseau des écoles juives « Tali » et celui des écoles catholiques en Israël. 50% des élèves des écoles catholiques sont musulmans. Durant l'année scolaire 2012-2013, quatorze écoles de 500 élèves environ ont participé à ce projet.

Il s'agit d'un programme de proximité qui jumelle des classes d'une même région. Les quatre à cinq rencontres annuelles se déroulent dans ces écoles et sont animées par les maîtres de classe. Ces enseignants, en dialoguant entre eux et en préparant ensemble les rencontres interclasses, sont un exemple vivant pour leurs élèves.

Leur séjour a bénéficié d'un magnifique reportage dans l'Echo Magazine, le magazine des catholiques de Suisse romande (à lire en page presse du site) et d'une participation à l'émission de la radio en Israël « Un voisin proche ». Le quotidien 24 heures a également fait un compte-rendu sur la participation du groupe à la messe tenue à l'Eglise St-Rédempteur à Lausanne.

- **BREAKING THE ICE / 15 AU 29 AOÛT**

Pour la quatrième année consécutive, une équipe de onze jeunes adultes juifs et arabes israéliens, dont six jeunes femmes, a effectué un trajet transfrontalier à travers les Alpes débuté dans la région de Saas Fee et terminé à Zermatt, en passant par l'Italie (versant sud du massif du mont Rose). Le groupe a pu franchir à deux reprises une frontière matérialisée par de simples bornes, événement d'une charge symbolique considérable. L'entraide dans les passages difficiles, le partage des tâches nécessités par le camping en plein air et l'émerveillement commun devant des paysages magnifiques et inhabituels, ont tous contribué à forger des liens d'amitié entre les participants, leur permettant, le soir après la marche, de fructueuses sessions de dialogue encadrées par les facilitateurs Olfat Haider, palestinienne et Erez Meltzer, israélien.

Ces jeunes hommes et femmes se sont tous engagés une fois de retour chez eux à mettre leur expérience au service d'activités intercommunautaires.

Le projet a bénéficié de nombreux soutiens : le guide suisse Jean Troillet qui les a accompagnés, le Club Alpin Suisse, section des Diablerets, qui a fourni des cordes et le Service de la sécurité civile et militaire, sous la direction de Didier Mermoud, qui a assuré les transports par la route.

## PROJETS 2014

Trois projets se profilent pour 2014 pour lesquels nous sommes en train de créer des groupes de travail.

- **PROJET ZAHAVA NEUBERGER / 24 AU 31 MARS**

Séjour d'un groupe de femmes musulmanes, bédouines, chrétiennes et juives orthodoxes. Elles se réunissent depuis trois ans déjà en Galilée.

Contact: Halina Sandri Rabcynska

- **ADOLESCENTS EN DIALOGUE / 15 AU 30 AOÛT**

Séjour d'adolescents juifs israéliens et palestiniens de Jérusalem-Est.

Contact: Daniela Hersch

- **BREAKING THE ICE / FIN AOÛT**

Étudiants juifs et arabes de l'Université de Haïfa en randonnée.

Contact: François Feihl

Nous vous décrirons plus précisément les projets dans notre prochaine newsletter (décembre 2013). Si vous êtes intéressés à participer à l'organisation de ces séjours, nous sommes à la recherche de bénévoles. Merci de vous adresser à [info@coexistences.ch](mailto:info@coexistences.ch)

---

## SOIRÉE DE SOUTIEN

Le 22 septembre a eu lieu la désormais traditionnelle soirée de soutien qui réunit les membres, les sponsors, les amis, ceux qui ne connaissent pas encore bien Coexistences, les amis des amis, bref, tous ceux qui soutiennent notre action par leur présence.

Cette année, nous étions 65 personnes réunies au Refuge des 4 Vents à Pully. La soirée, très chaleureuse, a débuté par un discours applaudi de Massimo Sandri, notre président. Pour la suite, les jeunes musiciens amateurs que nous avions sollicités nous ont enchantés par des airs tantôt gais, tantôt nostalgiques: Ilan et Aloïs ont interprété de la musique klezmer au saxophone, alors que Karim et Félix étaient à l'oud et à la darbouka pour des mélodies arabo-andalouses.

Quant au repas, il était composé de plats mêlant saveurs et parfums d'Europe de l'Est et d'Orient. Et nous sommes très fières d'avoir récolté près de 3'500 francs destinés aux projets de l'été prochain. Un grand merci à tous ceux qui ont participé et à ceux, également nombreux, qui ont versé un don.

Danièle, Dominique, Juliette, Tatiana

## ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Mardi 8 octobre, notre assemblée générale s'est tenue au CPO à Lausanne et vous y êtes venus nombreux. Le président Massimo Sandri a annoncé son départ de la présidence en nous rappelant tout ce qui a été entrepris et fait nos convictions et notre force. Il a souhaité beaucoup de bonheur à Coexistences pour les années à venir, et des conditions de vie plus paisibles pour nos amis de «là bas».

Il fera toujours partie du Comité, mais cède sa place à Fiuna Seylan-Ongen, qui devient notre nouvelle présidente.

Deux nouveaux membres ont rejoint le Comité. Il s'agit de Dominique Benmuvhar et d'Edgar Bloch. Christian Sinobas, quant à lui, remplace Roger Bennoun, notre trésorier pendant cinq ans.

En seconde partie de soirée, nous avons accueilli Madame Adi Chen, chercheuse et avocate en Israël, qui a consacré ses recherches aux mariages mixtes. Sa conférence a suscité un fort intérêt des membres présents à l'Assemblée générale.

## CONFÉRENCE DE MME ADI CHEN SUR LES MARIAGES MIXTES, PRONONCÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 OCTOBRE 2013

Adi Chen, avocate et chercheuse en Israël, consacre ses travaux aux mariages mixtes et collabore avec l'Institut suisse de droit comparé de l'Université de Lausanne. Soutenue par Coexistences, elle a choisi de braquer le projecteur sur les mariages interreligieux en Israël entre juifs et non-juifs lorsque chacun conserve sa religion.

Israël n'a pas le monopole de ces femmes et de ces hommes qui défient, pour s'unir, les barrières de la nationalité, de la culture ou de la religion. Les déclarations et autres conventions internationales sont d'ailleurs là pour fonder ce droit. Pour mémoire, l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948 le stipule explicitement : « A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. »

Le droit de se marier est donc non seulement un droit universel, mais également, du moins dans les pays démocratiques, un droit constitutionnel. Or, l'Etat d'Israël n'a pas de Constitution. Il y a ce que l'on appelle des lois fondamentales, notamment celle du « respect de l'homme et de sa liberté », mais aucune sur la liberté fondamentale de se marier, de manière civile et laïque.

### LA TORAH FAIT LOI

C'est la législation religieuse juive, la Hala'ha, qui prévaut dans le domaine des mariages et des divorces. Le principal argument des partis religieux opposés à l'instauration d'un mariage civil, est que le mariage interreligieux éloigne le partenaire juif de la communauté et ses enfants du judaïsme. Il représente donc un danger d'assimilation et, à terme, de disparition du peuple juif. Et par là, de l'Etat d'Israël lui-même comme Etat juif.

Ainsi, dans les faits, si une femme juive se marie avec un musulman, elle continuera à être considérée comme célibataire. Quant aux enfants, dans le judaïsme ils reçoivent la religion de la mère, ils seront donc considérés comme juifs. En revanche, si un juif épouse une musulmane, il sera lui aussi considéré comme célibataire, mais ses enfants ne seront pas acceptés comme juifs.

Cette pratique ne date pas de la fondation de l'Etat d'Israël en 1948. Elle est un héritage de l'Empire ottoman puis du mandat britannique : les musulmans se marient et divorcent devant une cour musulmane, les chrétiens selon les lois chrétiennes et les juifs selon les lois de la Torah. La seule possibilité de se marier pour les couples mixtes réside donc dans la conversion d'un des partenaires.

Pour contourner cet interdit, les avocats imaginent des stratagèmes. Les couples vont se marier à Chypre, en Italie, en Tchéquie, au Paraguay. Mais ces « trucs » ont leurs limites. Le couple, de retour en Israël, est en effet inscrit comme marié au registre des habitants du Ministère de l'Intérieur, mais cette inscription n'est que déclarative et administrative. Le problème se pose donc lorsqu'il veut divorcer. Les tribunaux ne pourront procéder au divorce puisqu'il n'y a pas mariage. L'Etat considérera cette situation comme une dispute entre deux célibataires.

### VERS UN MARIAGE CIVIL ET LAÏC ?

A ce jour, la Haute Cour de Justice réfléchit à la reconnaissance de mariages civils contractés à l'étranger lorsqu'un des partenaires au moins est juif et citoyen d'Israël. De plus, sa conception est que du droit premier de l'homme au respect doivent découler des droits secondaires, parmi eux, celui de se marier et de fonder une famille. Elle s'est donc prononcée pour la reconnaissance de ce droit comme droit constitutionnel. Pour l'heure, aucune décision juridique n'a été prise qui ferait jurisprudence, mais la porte n'est pas complètement fermée.

Enfin, certaines solutions sont également proposées pour ceux qui ne souhaitent pas se marier religieusement, comme la création d'un « registre de couple ». Il aurait un caractère officiel et procurerait ainsi une reconnaissance publique avec les mêmes droits et devoirs que dans l'institution du mariage religieux. Mais cette solution, selon Adi Chen, d'un point de vue « citoyen et libéral », n'est qu'un compromis, voire un renoncement face au pouvoir religieux, et il ne faut pas moins qu'ouvrir une voie civile et laïque.

De mère juive convertie à l'Islam et de père musulman, tous deux Israéliens, Adi Chen sait de quoi elle parle. Le chemin est rude et la porte étroite, mais elle ne désespère pas de l'avenir.

Résumé de Jacqueline Allouch, basé sur le texte de la conférence traduit de l'hébreu par Daniela Hersch